

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

Arrêté du 1er septembre 2025

portant délégation de signature de la directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2524141A

La directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2015 portant nomination de Mme Bénédicte BILLARD, chargée des fonctions de responsable de la médiathèque ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant nomination de M. Mustapha GRAZEM, chargé des fonctions de directeur de pôle territorial de formation Grand-Centre à Dijon ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 portant nomination de Madame Valérie CHIABERTO-WALLEZ, chargée des fonctions de responsable du département des ressources humaines ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 portant création d'un service à compétence nationale dénommé Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 portant nomination de Mme Patricia NUYTENS, chargée des fonctions de directrice de pôle territorial de formation Sud-Ouest à Bordeaux ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2021, portant nomination de Mme Basma HAMMAMI-BELAID, chargée des fonctions de directrice de pôle territorial de formation Grand-Nord à Roubaix ;

Vu l'arrêté du 13 février 2023 portant nomination de M. Christophe CONCEICAO, chargé des fonctions de responsable du département des affaires techniques ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2023 portant nomination de Mme Laurence CUGNET, dans l'emploi de directrice fonctionnelle chargée des fonctions de directrice du pôle interventions éducatives ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2023 portant nomination de Mme Marion FIRER, chargée des fonctions de directrice de pôle territorial de formation Ile-de-France Outre-mer à La Plaine Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du 8 août 2023 portant nomination de Mme Cécile LALUMIERE, dans l'emploi de directrice fonctionnelle, chargée des fonctions de directrice du service de la formation ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2023 portant nomination de Mme Aurélie ROUSSEL, chargée des fonctions de cheffe de cabinet ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2023 portant nomination de Monsieur Fabien BEYRIA, dans l'emploi de directeur fonctionnel, directeur général adjoint de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2024 portant nomination de Mme Céline BENAÏM, chargée des fonctions de directrice du pôle territorial de formation Sud à Labège ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2024 portant nomination de M. Freddy BAZYLEWICZ, chargé des fonctions de directeur du pôle territorial de formation Grand Ouest à Rennes ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 portant nomination de Mme Florence ARNOULD-COUDRAY, chargée des fonctions de directrice du pôle territorial de formation Grand Est à Nancy ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2024 portant nomination de Mme Nathalie MASSEY, chargée des fonctions de directrice adjointe du service de la formation ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2024 portant nomination de Mme Christelle DÉ RYCKER, chargée des fonctions de responsable de l'unité d'accompagnement des stagiaires ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2024 portant nomination de Mme Agnès GINDT-DUCROS, dans l'emploi de directrice fonctionnelle, chargée des fonctions de directrice du service de la recherche et de la documentation ;

Vu l'arrêté en date du 26 juin 2024 portant nomination de Mme Frédérique BOTELLA directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, emploi de direction du groupe III du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté en date du 29 août 2024 portant nomination de Mme Marion CAVALLO chargé des fonctions de directrice du pôle territorial de formation Sud Est à Marseille ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2025 portant nomination de Mme Marie VEILLEROT, chargée des fonctions de directrice de pôle territorial de formation Centre-Est à Lyon ;

Vu l'arrêté du 27 août 2025 portant nomination de M. Etienne DUBOIS, chargé des fonctions de directeur du pôle gouvernance ;

Vu le contrat en date du 15 septembre 2021 portant nomination de Mme Aude BOLATRE, dans l'emploi de responsable de l'unité d'appui à l'innovation pédagogique ;

Vu le contrat en date du 21 juillet 2023 portant nomination de Mme Seloua MATOUG, dans l'emploi de responsable chargée de la gestion budgétaire,

Vu le contrat en date du 30 juillet 2025 portant nomination de Mme Jessica FILIPPI dans l'emploi de responsable de l'unité recherche et études,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Fabien BEYRIA directeur général adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice générale de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse, dans la limite de ses attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à Madame Valérie CHIABERTO-WALLEZ, cheffe du département des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, dans la limite de ses attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 3

Délégation est donnée à :

- Mme Bénédicte BILLARD, responsable de la médiathèque ;
- M. Mustapha GRAZEM, directeur de pôle territorial de formation Grand-Centre à Dijon ;
- Mme Marie VEILLEROT, directrice de pôle territorial de formation Centre-Est à Lyon ;
- Mme Patricia NUYTTEENS, directrice de pôle territorial de formation Sud-Ouest à Bordeaux ;
- Mme Aude BOLATRE, responsable de l'unité d'appui à l'innovation pédagogique ;
- Mme Basma HAMMAMI-BELAID, directrice de pôle territorial de formation Grand-Nord à Roubaix ;
- M. Christophe CONCEICAO, chef du département des affaires techniques ;
- Mme Laurence CUGNET, directrice du pôle interventions éducatives ;
- Mme Marion FIRER, directrice de pôle territorial de formation Ile-de-France Outre-mer à La Plaine Saint-Denis ;
- Mme Seloua MATOUG, cheffe du département des affaires financières ;
- Mme Cécile LATUMIERE, directrice du service de la formation ;
- Mme Aurélie ROUSSEL, cheffe de cabinet ;
- Mme Céline BENAÏM, directrice du pôle territorial de formation Sud à Labège ;
- M. Freddy BAZYLEWICZ, directeur du pôle territorial de formation Grand Ouest à Rennes ;
- Mme Florence ARNOULD-COUDRAY, directrice du pôle territorial de formation Grand Est à Nancy ;

- Mme Nathalie MASSEY, directrice adjointe du service de la formation ;
- Mme Christelle DE RYCKER, responsable de l'unité d'accompagnement des stagiaires ;
- Mme Agnès GINDT-DUCROS, directrice du service de la recherche et de la documentation ;
- Mme Marion CAVALLO, directrice du pôle territorial de formation Sud Est à Marseille ;
- Mme Jessica FILLIPPI, responsable de l'unité recherche et études ;
- M. Etienne DUBOIS, directeur du pôle gouvernance,

à l'effet de signer au nom de la directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence.

2° Pour les agents contractuels :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence.

Article 4

L'arrêté du 3 septembre 2024 est abrogé.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait le 1er septembre 2025

La Directrice Générale
Frédérique BOTELLA

